



HAL
open science

Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires. Proposition d'une grille de lecture des processus de " colonisation écologique "

Stéphane Héritier, Lionel Laslaz, Sylvain Guyot, Xavier Arnauld de Sartre

► To cite this version:

Stéphane Héritier, Lionel Laslaz, Sylvain Guyot, Xavier Arnauld de Sartre. Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires. Proposition d'une grille de lecture des processus de " colonisation écologique ". L'Espace Politique, 2010, 9 (9), <http://espacepolitique.revues.org/index1453.html>. 10.4000/espacepolitique.1453 . hal-00453766

HAL Id: hal-00453766

<https://hal.science/hal-00453766>

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stéphane Héritier, Xavier Arnauld de Sartre, Lionel Laslaz et Sylvain Guyot

Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires

Proposition d'une grille de lecture des processus de « colonisation écologique »

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Stéphane Héritier, Xavier Arnauld de Sartre, Lionel Laslaz et Sylvain Guyot, « Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires », *L'Espace Politique* [En ligne], 9 | 2009-3, mis en ligne le 20 janvier 2010. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1453.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Département de géographie de l'université de Reims Champagne-Ardenne
<http://espacepolitique.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://espacepolitique.revues.org/index1453.html>

Document généré automatiquement le 26 janvier 2010.

Tous droits réservés

Stéphane Héritier, Xavier Arnauld de Sartre, Lionel Laslaz et Sylvain Guyot

Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires

Proposition d'une grille de lecture des processus de « colonisation écologique »

- 1 Les interventions du colloque de Limoges sur les « fronts écologiques » ont montré que la question des *ecofrontiers* a été formalisée dans un contexte géopolitique et géographique particulier : celui de l'Afrique du Sud et des régions où la colonisation a établi une ségrégation à la fois sociale et raciale. Toutefois, toutes les situations territoriales ne sont pas déterminées par cette configuration qui peut être une composante majeure, mais non exclusive, des fronts écologiques.
- 2 Annonçons immédiatement que cette réflexion conclusive prend le parti de ne pas remobiliser systématiquement tout l'arsenal théorique sur les frontières et les fronts pionniers, largement abordés par tous les auteurs dans les articles de ce dossier. Elle constitue volontairement un essai de réflexion et relève plus de la forme de l'essai que de celle de l'article traditionnel. L'ensemble des notions abordées dans ces pages se réfèrent aux articles du présent numéro de *L'Espace Politique*, à la lecture desquels les auteurs de ces pages renvoient.
- 3 Ce néologisme « à plusieurs facettes » (Guyot, 2009a) offre la possibilité de penser d'une manière plus subtile et plus complète un certain nombre d'évolutions spatiales en lien avec la frontière, notamment lorsque son ouverture ne concerne pas seulement les enjeux liées aux ressources mais bien ceux qui sont liées à l'environnement en général, ou à des questions écologiques. Il permet aussi de repenser la notion de front, dans le sens que lui donne J. Levy (2003, p. 382) comme « *ligne mobile d'interface entre deux espaces* ».
- 4 Ainsi, si la théorie de la frontière, en son sens étatsunien (la *frontier* de Turner), constitue une sorte de modèle d'analyse des processus d'appropriation territoriale, c'est aussi en raison de deux éléments essentiels : d'abord, le rôle dans la construction de valeurs et d'une mythologie politique propre aux Etats-Unis, ensuite en raison de la fonction créatrice de la Frontière en matière de l'engagement de l'individu (et de son corollaire, l'individualisme) qui constitue historiquement l'un des fondements de la démocratie américaine. Cette analyse *a posteriori* a largement contribué à construire la mythologie de la Frontière, comme élément fondateur de la nation étatsunienne. Elle ne se retrouve qu'incomplètement dans les fronts pionniers d'Amazonie ou d'Asie du Sud-Est par exemple. Pas plus, elle ne peut être appliquée telle quelle à l'Australie ou à la Nouvelle Zélande, ou a fortiori, à l'Afrique du Sud, en raison de la production territoriale particulière née des colonisations (par les Boers puis les Anglais), de la ségrégation et de l'apartheid, des recompositions lentes depuis son abolition.
- 5 Il en va de même pour les phénomènes de colonisation écologique, qui ne peuvent être analysés à l'aune de processus à l'œuvre que dans certains contextes, ceux-ci dussent-ils être emblématiques de la notion d'*ecofrontier*. C'est pour disposer d'une approche à la fois dynamique et systémique des processus de colonisation écologique que cet article propose de mettre en perspective les situations de quelques exemples situés hors de l'Afrique du Sud. Nous chercherons ainsi à dépasser les spécificités de tel ou tel contexte territorial afin de montrer l'aspect opératoire de la notion de front écologique. Pour ce faire, nous commencerons par poser un certain nombre de principes qui peuvent guider l'appréhension des fronts écologiques. Ces principes, au nombre de quatre, nous serviront à formuler une première grille de lecture de ces fronts, grille dont nous testerons l'opérationnalité dans trois types de fronts écologiques. Nous mettrons alors en évidence certaines limitations de la première grille de

lecture, raison pour laquelle nous proposerons une seconde grille de lecture, plus complexe et qui nécessite, pour être comprise, d'être fondée sur la première.

1. Posture et justification par rapport au cas sud-africain

6 S. Guyot (2009a) propose une définition à trois dimensions du front écologique :

« Le terme de front écologique est un néologisme à plusieurs facettes. C'est d'abord un néologisme définie, utilisée voire instrumentalisée par des groupes d'acteurs, comme les ONG environnementales. C'est aussi une représentation psycho-mentale et spatiale reposant sur une vision euro-centrée de la nature. Le front écologique renvoie enfin à une catégorie spatiale, objectivable à travers différents paramètres. » (Guyot, 2009)

7 Cette conception, qui fait référence à plusieurs univers de sens, est complexe dans la mesure où la notion de front écologique renvoie à un positionnement de géographie politique critique qui s'explique en partie, mais pas uniquement, par son lien au contexte sud-africain. Les dimensions du front écologique demeurent complexes. Elles englobent des lieux qualifiés comme tels par des groupes non coordonnés entre eux. Elles postulent également une attitude intellectuelle qui serait caractéristique d'un certain Occident (le régime colonial) et une réalité spatiale (la fermeture des territoires sous prétexte de mise en réserve et l'exclusion des populations). Afin de se dégager des paradigmes liés aux héritages coloniaux, nous proposons, dans cette partie, d'éclaircir quatre postures qui vont permettre de libérer les différentes catégories à l'œuvre dans la notion de front écologique des conceptions spécifiquement sud-africaines.

Dépasser les paradigmes coloniaux et postcoloniaux

8 Nombre d'analyses de fronts écologiques montrent les dominations qui sont à l'œuvre dans la création de cette catégorie : apportée par des extérieurs (*outsiders*), elle est supposée s'imposer à des locaux (les *insiders*). La définition de front écologique, proposée par S. Guyot lorsqu'il écrit que le « *front écologique est porté par une vision occidentale de l'environnement* » (Guyot, 2009a), permet de faire un raccourci entre front écologique et paradigme colonial. Dans le cas sud-africain (Guyot, 2009b), et plus largement en Afrique (Giraut *et al.*, 2005 ; Rodary *et al.*, 2003), les héritages coloniaux ont laissé des traces considérables car ils ont modelé les relations sociales et politiques, tout en se contentant de « marchandiser » les ressources naturelles (Griffiths et Robin, 1997 ; Beinart et Hugues, 2007). S'il semble utile de dépasser les paradigmes coloniaux et postcoloniaux, ce n'est pas pour en disqualifier l'intérêt ni pour réfuter les effets historiques de la colonisation sur les sociétés colonisées, mais plutôt – et au-delà de ce qu'a pu écrire Ripoll (2006) sur l'importance de cette approche – parce qu'ils constituent la base d'une réflexion plaçant l'Europe, et plus largement l'Occident, comme les principaux responsables du processus. Or l'histoire de l'humanité montre que des empires non occidentaux ont existé et imprimé leur marque sur d'immenses espaces continentaux : la Chine médiévale sur l'Asie continentale, le Royaume du Dahomey sur l'Afrique de l'Ouest, l'Empire ottoman, plus près de nous la Russie tsariste puis soviétique sur le Caucase ou encore le Japon sur l'Asie du Sud-Est au XX^e siècle. En revanche, le dénominateur commun est bien celui de la *domination*, dont David Harvey a largement montré la fécondité en termes d'analyse (Harvey, 1990 et 2008). Cette notion permet à l'analyse de dépasser le contexte sud-africain dans l'identification du front écologique.

9 La notion de front écologique dispose d'une dimension opératoire à condition de dépasser cette double posture, et même de dépasser l'analyse des rapports Nord-Sud au profit du concept de *domination* (Harvey, 1990) et de l'appliquer de manière combinée à toutes les échelles, depuis l'échelle individuelle jusqu'à l'échelle mondiale. Que la domination se fonde, à l'échelle mondiale, sur un ensemble de constructions mentales en grande partie héritées de l'histoire coloniale caractérisée par une approche euro-centrée ne fait pas de doute. Toutefois les

processus de domination ne se réduisent pas à cette histoire coloniale et à la recomposition des rapports postérieurs qui fondent une partie des paradigmes post-coloniaux et dont Jacobs (1996) a montré les limites ; une domination qui peut s'opérer avec des formes de violences ou de contraintes à différentes échelles ou entre différents groupes parties-prenantes.

10 Ajoutons enfin, dans le cadre de la domination, le transfert des rapports à la nature de l'Occident vers d'autres régions du monde (Rodary *et al.*, 2003 ; Berdoulay et Soubeyran, 2000). Des phénomènes voisins, plus insidieux conduisent aujourd'hui à diffuser des doctrines telles que le développement durable, dont les présupposés peuvent constituer une nouvelle forme d'imposition de concepts occidentalocentrés (Rist, 1996 ; Mancebo, 2006).

11 La complexité des situations concrètes, en particulier dans le cas des fronts écologiques, devrait permettre de reconsidérer cette position. D'abord, et peut-être tout simplement, parce que l'Occident n'est pas le seul « défenseur » de l'environnement, pas plus qu'il n'agit massivement pour la défense de l'environnement. La défense de l'environnement peut prendre différentes formes, dont l'Occident n'a pas le monopole, loin s'en faut : la défense des inégalités écologiques, qui est une forme de défense de l'environnement, est le mot d'ordre d'associations qui peuvent agir totalement en dehors de la modernité occidentale, alors que des groupes de populations dépendant fortement de leur milieu naturel ont tout intérêt à le préserver. En outre, l'action de l'Occident ne saurait être considérée que sous le prisme de la défense de l'environnement, les nombreux débats sur l'opportunité de telle ou telle mesure écologique qui agitent nos pays occidentaux en sont sans doute la meilleure preuve. En fait, il apparaît même difficile de qualifier l'attitude de l'Occident à l'égard de l'environnement tant celle-ci s'avère multiforme. Même si des attitudes de domination déguisées sous des atours écologistes sont possibles voire courantes, il apparaît nécessaire de bien distinguer ces attitudes possibles de la nature même des notions liées à l'environnement, en particulier du front écologique. Ainsi l'Occident n'est-il pas un tout uniforme et indivisible, mais un ensemble composite où les rapports de force sont fluctuants dans le temps et dans l'espace.

12 De surcroît, la notion de domination présente l'avantage de laisser la porte ouverte à des recompositions entre les forces, tandis que la dialectique colonial/post-colonial implique une relation définissant une fois pour toutes le dominant et le dominé ou encore le coupable et la victime. Elle offre, enfin, la possibilité de dégager la réflexion des positions binaires ou simplement éthiques. Elle permet ainsi de considérer la plasticité des relations de domination, d'envisager leur évolution, leur retournement et leur utilisation par les différents acteurs : de ce fait, les situations de tension, de conflit ou de négociation ne se traduisent pas forcément par la victoire de celui qui occupe une position dominante au début de la discussion. Dans cette perspective, les rapports de forces apparents initialement ne déterminent pas forcément la configuration du résultat (par exemple, les États sont en apparence en position de force institutionnelle par rapport aux ONG qui, quant à elles, peuvent occuper une position de force en termes symboliques) ; l'idée étant de partir du postulat qu'un nombre à la fois varié et élevé d'acteurs peuvent tirer profit de la situation pourtant conflictuelle.

La finalité du front : sa stabilisation. Front écologique ou front de colonisation écologique ?

13 La nature du front écologique nous semble pouvoir être utilement questionnée par rapport à celle du front de colonisation. En dépit de ce que la notion de colonisation pourrait suggérer (cette notion est empruntée à l'écologie), le front de colonisation n'est pas l'arrivée d'une nouvelle espèce – l'homme – dans un écosystème qui ne serait pas le sien. Les études présentées par les articles de ce numéro ont montré qu'un front pionnier est surtout le remplacement d'un ordre socio-spatial par un autre. Aux États-Unis par exemple, l'ordre socio-spatial des Amérindiens a été remplacé par une prise de possession liée à la domination de néo-américains originaires d'Europe. En Amazonie, un phénomène similaire, caractérisé par des jeux de

forces spécifiques au pays concerné, est observé. Il se traduit par l'extension des sociétés nationales sur l'espace de vie des Indiens. Ainsi, si on devait respecter la rigueur conceptuelle des écologues, on devrait parler non de front de colonisation, mais de front d'invasion.

14 L'état d'instabilité qui caractérise le front pionnier (comme dans la conception de la la *frontier* de Turner) alimente en partie ses modalités de progression. Dans le modèle turnérien, le front se stabilise à un moment donné marquant la fermeture de la Frontière, ce qui conduit Turner à écrire que « *quatre cent ans après la découverte de l'Amérique, au terme d'un siècle vécu sous le régime de la Constitution, la frontière est finie, et avec elle s'est fermée la première période de l'histoire américaine* » (Turner, 1893).

15 La fermeture, autrement dit la « fin », de la frontière marque l'achèvement d'un processus dynamique, qui suggère en retour une temporalité : cette dernière permet de considérer la durée du processus, les éléments d'instabilité qui lui permettent de maintenir son état pendant un certain nombre d'années ou de décennies et les éléments de stabilité qu'elle produit (découpage territorial, implantations paysannes, bourgs et villes, délimitation des périmètres des municipalités, des circonscriptions judiciaires, etc.) et qui permettent d'en fixer les limites.

16 La distinction est importante, car s'il est possible de considérer que le front pionnier accompagne la diffusion d'une certaine modernité dans des espaces *a priori* étrangers à son élaboration, le front écologique peut être considéré comme la volonté de remplacer l'ordre socio-spatial issu de cette conquête moderne par un ordre socio-spatial venu d'une autre modernité, une modernité écologique. Cela est particulièrement explicite dans le cas alpin, où la finitude des territoires conduit à les faire renaître sous une autre forme, jugée plus noble, avec une forme de réminiscence de leur découverte et de leur « invention », sous la forme de leur patrimoine multiforme insoupçonné. Le front écologique, si on le rapporte à la notion de front pionnier, viserait à une transformation durable des usages d'un territoire, en donnant aux préoccupations environnementales une place prédominante.

Quelles temporalités du front écologique ?

17 Les paragraphes précédents suggèrent également de réfléchir à la temporalité car l'instabilité des fronts, qui leur est consubstantielle, demeure en suspens. La question posée par la fermeture de la Frontière américaine induit d'autres interrogations reprises par les autres fronts pionniers... qui, eux-mêmes se stabilisent pour entrer dans une phase de relative constance politique, économique ou encore foncière. La temporalité d'un front pionnier, ou d'un front économique (dont la fonction principale est l'exploitation des ressources) est assez courte à l'échelle humaine, selon des processus qui ont été observés à toutes les échelles tant en Afrique (Dubresson et Raison, 2003), qu'en Amérique du Nord. À un moment donné, un ordre social s'installe durablement et produit des normes d'usage fondées sur des coutumes ou des lois, fixant la propriété individuelle ou collective des ressources.

18 Alors qu'un front économique, lui, peut cesser d'exister parce qu'il n'y a plus de ressources à exploiter, un front écologique peut-il atteindre un état d'achèvement, puisqu'il n'est pas directement fondé sur une ou plusieurs ressources mais au contraire sur la transformation permanente du rapport de force entre les parties-prenantes ? Et cela même lorsqu'un État impose ou propose un système de régulation politique qui permet de fixer des limites précises. Ainsi en va-t-il des parcs nationaux, qui ne sont respectés que si l'État qui les a créés impose sa souveraineté dans leurs limites et tant que les textes qui en régissent l'usage sont en vigueur. Autrement dit, la question de la temporalité est ici induite par les modalités déterminant la recomposition permanente des forces dans le front écologique.

19 Cette troisième posture interroge donc la stabilité du front. Les théories de la frontière ont appris à distinguer plusieurs phases dans le développement d'un front pionnier (ouverture, composition d'un ordre social perturbé et progressivement régulé, fermeture). Si le front pionnier constitue l'étape qui permet de passer d'un état initial (qui n'est pas un état de nature) à un état final (la région, intégrée à la société qui a lancé la colonisation), ce front pionnier

comporte plusieurs périodes distinctes. Ainsi, Albaladejo *et al.* (1997) ont-ils proposé une théorie de l'évolution des fronts pionniers en plusieurs phases, théorie qui a la particularité de considérer que chaque phase peut déboucher sur un résultat imprédictible. En intégrant le temps dans le front pionnier, ils intègrent la non-mécanicité de l'évolution pionnière, et ouvrent un champ de réflexion pour l'étude concrète des dynamiques à l'œuvre à l'intérieur de chaque phase. La phase de l'ouverture du front, conduisant à la transformation d'un espace, est évidemment un des temps forts. Cela implique que la recherche s'y intéresse particulièrement, car des directions prises à ce moment là peuvent conditionner les évolutions futures, que ce soit par des aménagements ou des textes de loi contraignants. Mais ce n'est pas la seule phase essentielle, il nous semble intéressant de distinguer la période de colonisation des phases menant à la stabilisation – comme nous le proposerons dans les définitions à venir.

20 On ne peut de ce fait pas parler de stabilisation du front écologique mais d'équilibre dynamique. On peut, pour filer la métaphore biologique esquissée plus haut sur les fronts de colonisation, dire que l'équilibre d'un front écologique est toujours instable, comme l'est un écosystème. Celui-ci peut entrer en crises, et sortir de ces crises transformé (en mutation) ou au contraire avoir absorbé la crise pour s'être réinventé (on parle alors de résilience). Du point de vue des temporalités, on pourrait souligner trois phases qui ne sont pas systématiques.

1. La conquête initiale,
2. La phase de culmination, d'apogée et de structuration territoriale, temporellement instable et très conflictuelle comme toute apogée. C'est au terme de cette phase que le front prend sa configuration dominante
3. Mais plusieurs scenarii sont possibles selon les configurations :
 - a. Un peut rencontrer une sorte d'équilibre dynamique, dans la stabilisation sous la forme d'une unité de conservation (Parc national, patrimonialisation Unesco). Mais un parc ne saurait être un état stable de fermeture de la frontière. Un parc est toujours à la conquête de nouveaux labels et formes de reconnaissances divers et variés, type PMNH ; et de l'autre les conflits fonciers et les différentes formes de contestations se renouvellent, pour contester le nouvel ordre établi.
 - b. Il peut se produire une crise, qui aboutirait au renversement du système dominant-dominés, et se traduit par une hypogée.
 - c. L'abandon du front

21 En tout état de cause, le front écologique ne saurait être appréhendé que comme un processus constamment instable.

L'instrumentalisation des discours autour des fronts écologiques

22 Les discours sont un élément de perpétuation de l'instabilité du front. Ne pourrait-il pas être envisagé comme un moyen, pour les locuteurs des discours, de faire durer l'action ? C'est-à-dire de faire durer les conditions d'exploitation des ressources ou de maintenir en tension les questions écologiques pour maintenir l'instabilité du front et en éviter la stabilisation ? Dans ce contexte, S. Guyot (2009) suggère que les ONG ont un intérêt direct à l'entretien du front écologique.

23 Motivé par une autre finalité, les entreprises minières ou forestières sont mues par un intérêt identique pour des raisons très différentes qui tiennent à la limitation de la régulation étatique et à leur possibilité d'élaborer des discours fondés sur l'apport de l'entreprise en faveur du développement économique local, comme c'est le cas des entreprises minières en Amérique latine, ou encore en Inde. Dans ce pays, les ONG environnementalistes nationales et internationales ont fait pression sur le gouvernement qui a suspendu le « *permis temporaire de travail accordé à l'entreprise Kudremukh Iron Ore Company (KIOCL) pour qu'elle poursuive l'extraction de fer dans le parc national Kudremukh, (région des Ghats de l'Ouest dans*

l'État de Karnataka » (Carrere, 2004). Les tensions observées autour de ce parc et le succès rencontrés par les ONG écologistes attestent de la vivacité des rapports de force dans les espaces protégés.

2. Le Front écologique : une articulation des échelles et des acteurs

- 24 À partir de ces quatre postures et en prenant en considération la proposition de S. Guyot de considérer six variables d'analyse (Guyot, 2009b) pour les fronts écologiques (*conquête écologique-représentation ; enjeux fonciers ; valorisation paysagère ; enjeux autochtones ; ententes territoriales et politiques ; réseau*), il est possible de distinguer les éléments statiques des éléments dynamiques permettant de dégager la distinction entre les deux syntagmes suivants :
- 25 a) *Ecofrontier* – **Ecofront** – (avec une connotation plus militaire, de type « opération commando ») Phénomène concernant un lieu ou espace d'exploitation (temporairement) fondé sur la valorisation des ressources (matérielles ou idéelles), qui ne s'inscrit pas dans la durée et se traduit par un retour à un « *statu quo ante* + ». Cette étape peut être comprise, si un processus de stabilisation se met en place, comme la phase initiale de colonisation.
- 26 b) *Ecological frontier* – **Front écologique** – processus dont les fondements, les dynamiques et les actions sont directement liés à des discours écologiques (environnementaux) et dont la finalité vise à la construction et à la stabilisation (ou à la pérennisation) de formes normées d'occupation (sous la forme d'espaces types d'espaces naturels protégés – parcs nationaux, ou provinciaux, etc.) du territoire intégrant principalement des dimensions environnementales. Cette seconde acception retient plus particulièrement notre attention dans les paragraphes qui suivent.

Proposition d'une grille de lecture

- 27 Ces éléments étant posés, il est possible de proposer une grille de lecture (figure 1) des fronts écologiques, voire plus largement des fronts d'invasion, qui prenne en compte les différentes dimensions de l'usage de l'espace et les différents niveaux scalaires auxquels se décident les usages d'un espace.

Figure 1 - Grille de lecture des dynamiques territoriales dans les fronts écologiques.

		Acteur			
		Politique	Économique	Environnemental	Loisirs / Tourisme
Échelle	International				
	National / fédéral				
	Régional / étatique				
	Local				

- 28 La grille de lecture offre en ligne une vision des « coalitions d'intérêts » qui gèrent un espace, c'est-à-dire de ces réseaux d'acteurs ayant le même intérêt et agissant, collectivement ou individuellement, pour la défense de cet intérêt. La finalité de l'action territoriale de l'acteur politique est l'exercice de sa souveraineté ; celle de la filière économique est l'usage des ressources pour la production de richesses. L'acteur environnemental veut préserver ces ressources, quand l'acteur touristique cherche plutôt à en jouir et à en tirer profit. Évidemment,

chacune de ces modalités d'action n'implique nullement que chaque acteur soit homogène ou qu'il poursuive les mêmes buts. Par ailleurs, chaque acteur peut en fonction des circonstances avoir une orientation politique puis économique, ou plusieurs d'entre elles conjointement. La diversité est, là au moins autant qu'ailleurs, primordiale. De même, les modalités ne sont pas exclusives les unes des autres : la logique de l'action sur un espace que l'on peut déceler est le fruit d'un compromis entre ces différents acteurs.

29 Ensuite, les colonnes déclinent les niveaux scalaires auxquels les différents acteurs sont situés. Chaque acteur peut poursuivre ses propres objectifs, mais il ne pense pas forcément son rapport à l'espace de la même manière selon les niveaux scalaires auxquels il se situe. Ainsi, peut-il y avoir des conflits de souveraineté entre les acteurs politiques selon qu'ils se situent à un niveau national, infra-national, local voire international. De même pour les acteurs économiques, environnementaux, etc.

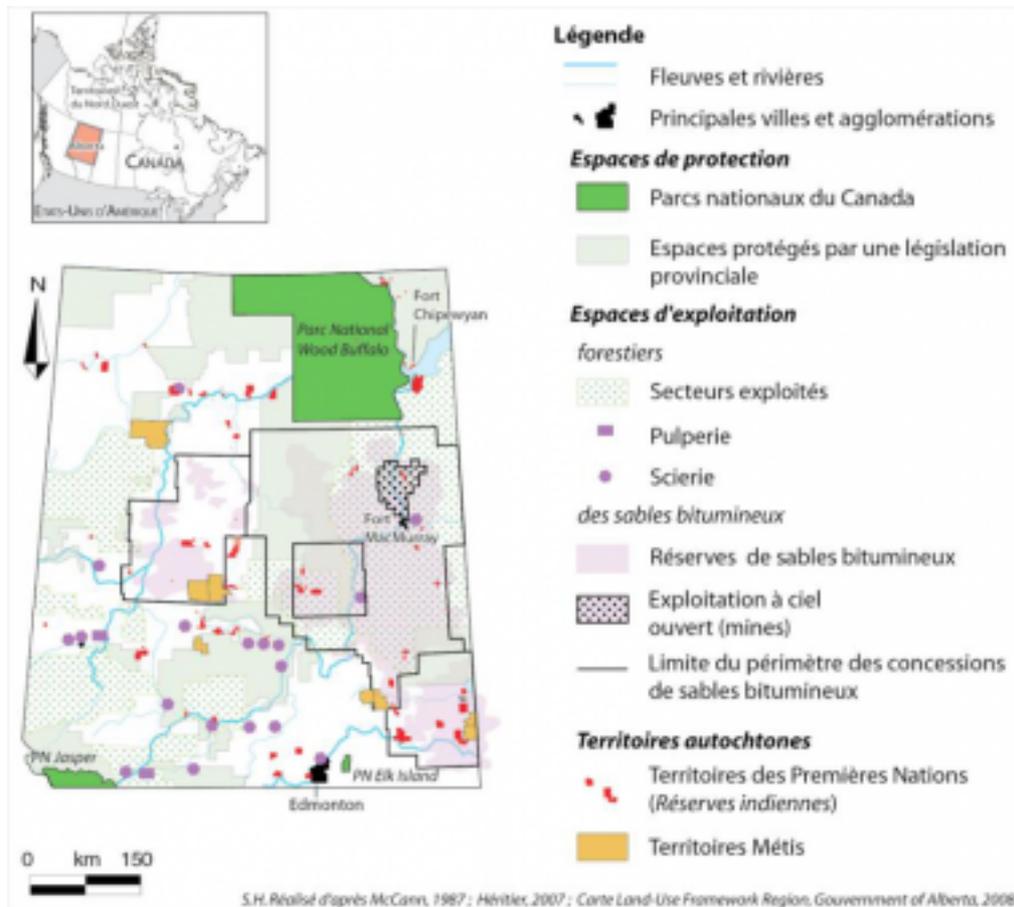
30 Cette grille de lecture a l'avantage d'introduire une certaine complexité dans l'étude des fronts écologiques. Si un front écologique induit une survalorisation environnementale dans les choix d'usages d'un espace, cette grille nous rappelle que cette survalorisation doit compter avec d'autres acteurs, qui ont leur propres choix, et qu'elle peut être certes pensée à un niveau international, mais qu'elle nécessite, pour passer les différents niveaux scalaires, des alliances avec d'autres acteurs. Enfin, elle établit les décisions transcalaires, les hiérarchies et les rapports de force entre acteurs en fonction de leur échelle d'intervention.

31 Nous voudrions tester l'opérationnalité de cette grille de lecture à partir de trois exemples de fronts de colonisation pris dans des contextes nationaux fort différents dans l'ouest canadien, en Amazonie et dans les Alpes.

L'exemple de l'Alberta

32 La contextualisation du cas albertain ayant été développée par S. Héritier dans ce numéro, les paragraphes suivant se concentreront sur l'application de la grille de réflexion exposée dans le paragraphe précédent en concentrant le propos sur la situation actuelle (figure 2). Le parc Wood Buffalo est localisé à la limite entre l'Alberta et les Territoires du Nord Ouest. Il est situé au cœur d'un vaste espace rural, grand comme la moitié de la France et faiblement équipé. La carte montre (zone grisée) une localisation entre 55° et 60° de latitude Nord, aux marges de ce que les géographes canadiens appellent « l'œcoumène principal », c'est-à-dire la partie la plus peuplée du pays (Hamelin, 1980 ; Robinson, 1989). La région en grisé est également très faiblement peuplée (entre 0,1 et 0,9 hab/km²) et elle est soumise depuis quelques décennies seulement (principalement depuis les années 1960) à une exploitation de ses ressources forestières, minières et surtout en sables bitumineux (Héritier, 2007 ; Manzagol, 2007).

Figure 2 - Un front écologique canadien : l'exemple du nord albertain



33 Depuis près de cinq décennies, les enjeux écologiques ont progressivement attiré l'attention, multipliant des lignes de fractures entre les acteurs locaux, créant des relations complexes et tendues entre les entreprises privées, les pouvoirs publics provinciaux et fédéraux, les populations locales, les associations écologistes, les peuples autochtones, les communautés rurales principalement. Ils occupent même le devant de la scène depuis plus de vingt ans car elles recouvrent des questions à plusieurs échelles :

- A l'échelle des individus et des communautés, des inquiétudes concernant la santé publique (pollution des eaux principalement) ;
- Aux échelles régionales et locales, des questions foncières (usage et propriété des terres, contestées par les autochtones, ce qui entraîne des litiges fonciers et des procédures judiciaires) ;
- A l'échelle des bassins versants, des questions d'usage des ressources (notamment la ressource en eau, essentielle aux usines de fabrication de pâte à papier comme aux industries des sables bitumineux) ;
- A l'échelle nationale, des tensions (dans certains cas) entre le Fédéral et la Province ;
- A l'échelle internationale, des questions liées aux émissions de gaz à effets de serre, produits dans le cadre de l'exploitation des sables bitumineux, et de la qualité des eaux arctiques, les eaux de l'Athabasca et de la Peace River s'écoulant vers l'Arctique (en Mer de Beaufort) par la Slave River et la Mackenzie.

34 La situation du nord de l'Alberta s'inscrit parfaitement dans la perspective d'un front écologique en raison de la nature des enjeux et des tensions et conflits qui se dégagent entre les acteurs. Mais la place des pouvoirs publics réduit les effets délétères (violence, absence de règles, etc.), sans les supprimer totalement (notamment dans une ville pionnière comme Fort

Mac Murray, le centre principal de l'exploitation des sables bitumineux dont la population a été multipliée par quinze en moins de vingt ans).

35 Les échelles d'analyse se combinent avec les jeux d'acteurs. Prenons un exemple : la progression vers le nord de l'exploitation des sables bitumineux et la dégradation de l'hydrosystème (prélèvements importants dans les cours d'eau, abaissement des nappes souterraines, abaissement du niveau des lacs à l'aval) dans le secteur protégé du parc national – qui est également inscrit à l'Unesco au titre du Patrimoine mondial – met en évidence l'enjeu environnemental. Les Autochtones luttent depuis une dizaine d'années pour alerter l'opinion publique et faire reconnaître les effets dégradants de l'exploitation. Ils sont soutenus par des ONG écologistes et commandent des études scientifiques pour faire valoir leur point de vue... car ils n'accordent pas de réelle confiance aux études gouvernementales ou aux études d'impact environnemental (*Environmental Impact Assessment*) imposées dans le cadre de la Loi Canadienne sur l'Évaluation Environnementale.

36 La politique d'attribution des permis d'exploitation (déjà plus de 2800 permis en 2009¹) montre que les acteurs politiques provinciaux soutiennent globalement l'action des acteurs économiques dans cette région (importance des revenus issus de la production de pétrole) et l'action de l'échelon national est ambiguë selon la tendance politique du moment (actuellement le Premier Ministre canadien Steven Harper est clairement favorable à l'exploitation ce qui éclaire aussi son attitude vis-à-vis du Protocole de Kyoto). Cette situation introduit des tensions entre acteurs à différentes échelles : par exemple, l'altération et la réduction de la ressource en eau causent des inquiétudes aux communautés autochtones, à l'échelle locale. Elle réduit en outre les possibilités d'un développement d'activités récréatives halieutiques (échelle régionale et nationale – acteurs touristiques et économiques). Par extension l'altération des eaux est susceptible – si un jour l'Unesco accepte de regarder la situation en face – d'avoir des incidences sur le classement au Patrimoine mondial du delta Peace River-Athabasca, au sud du Parc National Wood Buffalo (échelle nationale et internationale – acteurs politiques et environnementaux) (Timoney, 2007). Les enjeux entre les acteurs et leur mobilisation à des niveaux scalaires différents illustrent la complexité des dynamiques à l'œuvre dans l'espace nord-albertain. La présence d'un vaste espace protégé et les concurrences entre les acteurs économiques (entre eux et) avec certains acteurs (à différentes échelles : locaux, nationaux et internationaux) montre la complexité de ce front écologique, dont le fonctionnement dépasse la simple prédation des ressources.

L'exemple de l'Amazonie

37 La grille de lecture proposée s'applique aussi au cas amazonien. La colonisation de l'Amazonie a été lancée au début des années 1970 par la construction de grands axes routiers destinés à intégrer l'Amazonie au reste du Brésil. Lancée par l'État fédéral alors sous la coupe de la dictature militaire, l'entreprise de colonisation est principalement justifiée par des slogans géostratégiques : le premier slogan (« *Intégrer pour ne pas brader* ») justifie la colonisation en disant qu'elle doit contrarier de supposées velléités d'internationalisation (c'est-à-dire de transfert de la souveraineté sur l'Amazonie du Brésil à une autre puissance, voire à une institution internationale) de la forêt amazonienne ; le second slogan (« *La terre sans homme pour les hommes sans terre* ») cherche à faire passer la colonisation pour une réforme agraire. Ces objectifs géostratégiques expliquent une caractéristique majeure de la colonisation des années 1970 : sa très grande efficacité spatiale, au détriment de son efficacité sociale et économique (Léna, 1999).

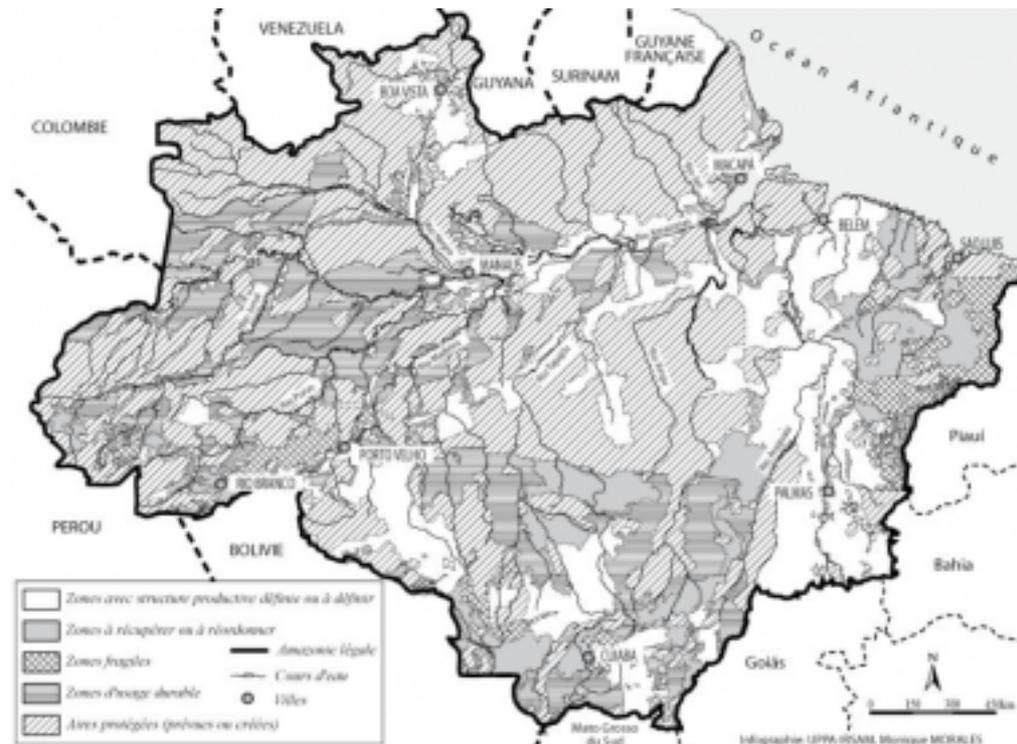
38 Pourtant, les intérêts économiques sont pris en compte dès le milieu des années 1970. En effet, la crise économique mondiale qui sévit à cette période entraîne une diminution des crédits que l'État a de disponible pour financer la colonisation : ce dernier se rend alors compte qu'il ne peut à lui seul assumer le projet de colonisation de l'Amazonie. Des concessions de grandes

superficiers de terres, des facilités fiscales, la participation à de grands projets miniers... tels sont les outils qu'utilise l'État pour attirer le capital en Amazonie.

39 L'alliance acteur politique / acteur économique est toujours d'actualité aujourd'hui, mais elle est contrariée par l'irruption, puis la montée en puissance, des arguments environnementalistes. L'environnement est au Brésil fortement lié au social. Sous la dictature militaire en effet, toute défense des intérêts du peuple était interdite car taxée de socialisme ou de communisme. La religion et l'environnement étaient les seules oppositions que tolérait la dictature militaire. D'où le fait que les mouvements sociaux brésiliens se soient tôt saisis de la problématique environnementale. Cela, conjugué évidemment à l'attention internationale portée à l'Amazonie, explique la force de cet acteur dans le cas brésilien.

40 La création d'espaces protégés, qui protègent autant la forêt qu'ils sécurisent la situation foncière des populations autochtones, est actuellement et depuis le début des années 2000 le meilleur indicateur de la montée en puissance des problématiques environnementales. La figure 3 permet de visualiser les espaces protégés ou qui sont en phase de l'être en Amazonie en 2009. On peut véritablement parler de fronts écologiques pour qualifier ces aires protégées dans la mesure où c'est bien l'avancée de modes de gestion mettant l'accent sur l'environnement que l'on voit se réaliser en Amazonie, en opposition aux zones d'exploitation traditionnelle.

Figure 3 - Zonage agro-écologique de l'Amazonie brésilienne



41 Mais, parler de la progression des fronts écologiques en Amazonie ne revient pas à mesurer la percolation de l'idéologie occidentale au Brésil. La question des échelles est bien au contraire assez complexe dans le cas de l'environnement au Brésil (Arnauld de Sartre et Taravella, 2010). Comme nous l'avons dit, le mouvement social s'est depuis longtemps saisi de la problématique environnementale. De même, une partie du gouvernement fédéral, au sein du ministère de l'environnement en particulier, cherche à faire adopter un mode de gestion durable en Amazonie. Une partie des populations locales, alliée à une fraction de l'État fédéral et à une partie de l'opinion et d'ONG internationales, peut être considérée comme faisant partie des éco-conquêteurs de ces fronts écologiques. Mais d'autres acteurs, situés à

d'autres niveaux scalaires, sont par contre des pionniers bien plus traditionnels. Une partie des agriculteurs à la recherche de terres, les détenteurs de capitaux à la recherche des profits que permet l'exploitation non durable de la forêt amazonienne, les pouvoirs politiques locaux et régionaux (à la recherche souvent de l'augmentation des impôts que permet l'activité économique développée sur la forêt) peuvent eux être considérés comme des opposants à ces dynamiques. Les niveaux scalaires jouent dans la progression du front écologique contre celle du front pionnier, mais ils restent structurés en priorité par des intérêts sectoriels (Taravella, 2008).

Les Alpes, des fronts écologiques ?

- 42 L'article de ce dossier sur la mise en réseau des espaces protégés à l'échelle alpine souligne les limites à considérer ce massif comme le siège de fronts écologiques. Le front désigne en général l'extension du plus vers le moins, du plein vers le vide, de la société vers le milieu (Rosière, dir., 2006, p. 121). Ce sens de conquête s'est relativement inversé dans les Alpes et avec lui les rapports de force : la naturalité, parée de toutes les vertus depuis les années 1970 et dont on légitime l'extension au détriment des espaces équipés, prend ses droits et cohabite avec ceux-ci. La distinction écofront / front écologique proposée plus haut est particulièrement nécessaire pour aborder le cas alpin : si l'on peut, avec certaines limites, parler de front écologique, il est beaucoup plus difficile de parler d'écofronts. En effet, c'est à un changement de logique globale de gestion de l'espace que les écoconquérants s'attèlent plus qu'à des luttes ponctuelles pour préserver des espaces considérés comme « vierges ».
- 43 La création interstitielle d'espaces protégés dans l'arc alpin a fait office de front de résistances et de blocages par rapport à certaines formes de développement dont elle constituait l'idéal inverse : traversées alpines, grands domaines skiables, etc. Le tourisme n'exploite pas que des aménités paysagères, *a contrario* du cas sud-africain. Dans le cas alpin, il est parfois développé en contradiction avec une valeur paysagère que d'autres éco-conquérants s'attachent à défendre. Il s'articule aussi sur des équipements lourds considérés *a posteriori* (ou de manière synchrone) comme antagonistes avec l'idée de valorisation paysagère traduite par la patrimonialisation – selon une des six variables mises en avant par S. Guyot (2009) – mais plus par l'artificialisation. C'est le cas des nombreux aménagements pour les sports d'hiver et des infrastructures de desserte qui leur sont associés. De plus, en termes de formes spatiales, le front implique la continuité linéaire, constituant lui-même une discontinuité spatiale entre deux ensembles distincts : or, les espaces protégés sont intrinsèquement caractérisés par des logiques d'archipel, d'éclatement séparés par des espaces de forte artificialisation.
- 44 En outre, l'idée de « *limite ultime* » (Guyot, 2009) se retrouve peu dans un massif aussi humanisé que l'arc alpin : par contre, il sert des discours recréateurs et « renaturalisateurs » d'un espace qui échapperait ainsi à l'écoumène pour revenir à une nature quasi-« originelle » : il justifie donc les discours militants en faveur de la protection et les dérives conservacionnistes les plus proches du fixisme. La crainte actuelle du « changement global » et de ses effets difficilement mesurables sur les milieux en est l'illustration. La « *valeur écologique et esthétique très forte* » (Guyot, 2009), sensée caractériser les « fronts écologiques », interpelle également : outre le caractère fondamentalement subjectif de cette qualité, cela soulève la question du binôme « nature rare » et « nature ordinaire », de la place des espaces ruraux dans cette dernière et de leur appartenance ou non au front écologique. Dans le front écologique proposé en Afrique du Sud, les espaces protégés sont aussi vus comme des outils de colonisation ; ce regard ne s'applique pas au continent européen, mais il s'agit parfois de mise sous tutelle de marges spatiales, qui le sont aussi d'un point de vue économique et social. Néanmoins, la lecture en termes de « domination de l'extérieur sur l'intérieur » demeure à relativiser.
- 45 Les Alpes seraient au final le théâtre de frontières écologiques par défaut, par repli, par transgression de la modernité, et en négation par rapport à la présence humaine. Ce ne sont

pas tant des écofronts, où des acteurs s'opposent ponctuellement à d'autres pour défendre un espace considéré comme « vierge », mais une opposition entre deux logiques (aménagiste et conservationniste) qui maillent le territoire.

46 Plusieurs observations confirment cette vision d'une volonté d'implanter une frontière écologique dans les Alpes. D'abord, la dynamique des conflits environnementaux comme élément constitutif des fronts écologiques est très présente dans l'arc alpin, même si elle prend des formes souvent moins violentes et paradoxalement plus médiatisés qu'ailleurs. Plus que de « *conquêtes et d'appropriations écologistes* » (Guyot, 2009), il s'agit de mise en réseau, avec des contagions « vertueuses », des espaces protégés et du constat d'une victoire de doctrines écologistes et de certaines formes de gestion des territoires, ponctuellement nommées durabilité, « mobilité douce », nettoyage de friches, corridors biologiques, etc. La coopération internationale observée vise à dépasser la frontière politique pour unifier des structures à finalité écologique. Elle sert de socle effectif à la réalisation d'une unité alpine qui reste dans bien d'autres domaines une chimère.

47 L'idée de transformer les Alpes en vaste éco-région, de substituer une finalité d'équipement moderne par un contenu environnemental, se retrouve dans la constitution des réseaux et des corridors. En ce sens, les fronts écologiques seraient principalement le fruit de décisions politiques, fondés sur des supports incitatifs ou plutôt de mises en contact : Natura 2000, réseaux écologiques. Il existerait une forme de caractère pionnier de la constitution d'un front écologique dans l'arc alpin, dans la mesure où l'équivalent de sa mise en réseau est en cours de constitution pour les Carpates et que d'autres massifs montagneux n'ont pas abouti au même résultat. Ainsi, les Pyrénées envisagent depuis 2003 la constitution d'un réseau équivalent pour ses cent sites naturels (plus de 500 000 hectares) sur les versants français et espagnols, mais le projet n'a pas été finalisé à ce jour.

48 Les Alpes seraient en ce sens plutôt le siège de types de frontières écologiques de formes spatiales, de sens et de finalité autres que celles observées par ailleurs. Cette acception de la frontière écologique est le reflet d'un contexte de développement spécifique et ancien (à la différence des deux cas précédents), mais dont l'objectif serait le remplacement d'une partie des fondamentaux territoriaux par une composante écologique. Ce sont en tout cas les annonces officielles et les affichages présentés dans les conventions internationales.

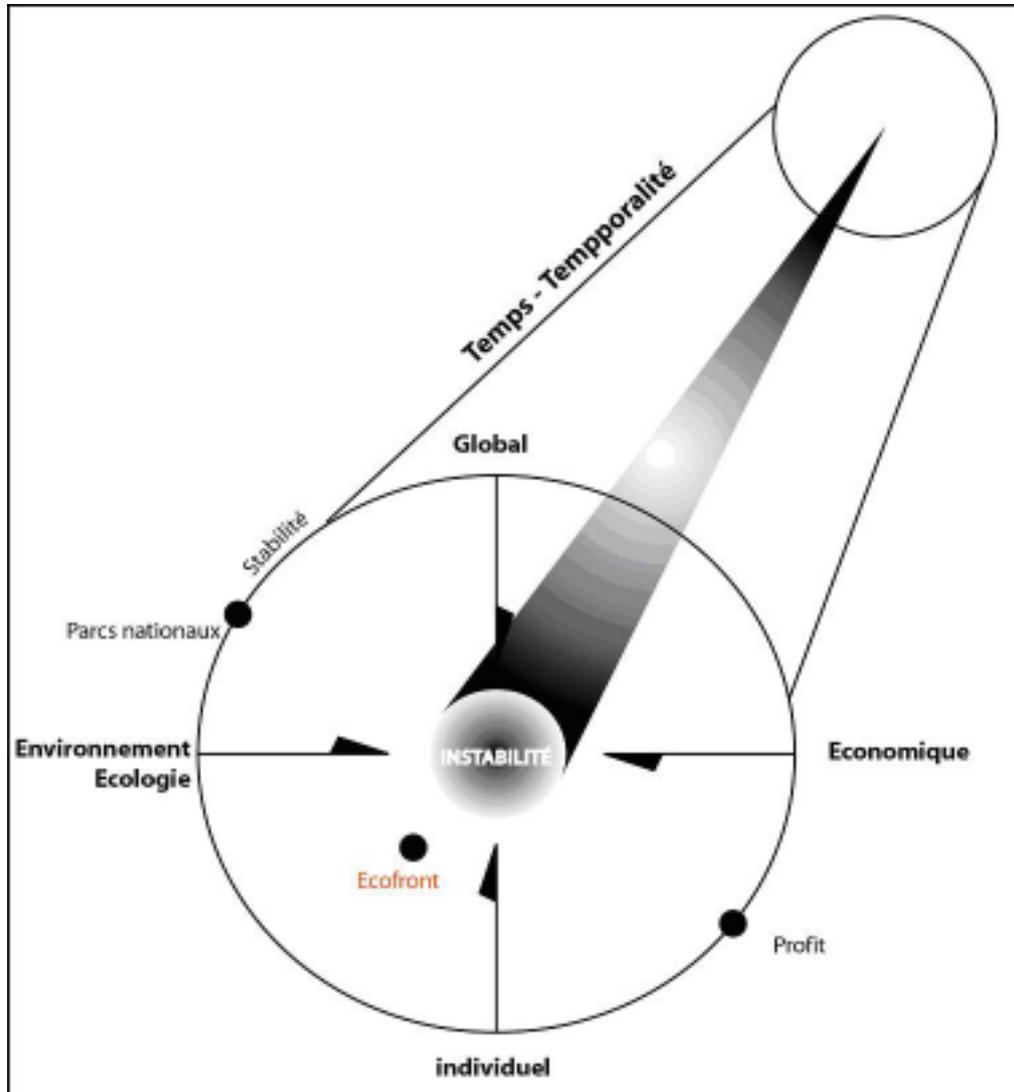
49 Ces restrictions étant posées, il s'avère que la grille de lecture proposée ci-dessus (figure 1) s'applique de ce fait moins nettement au cas alpin. D'abord, les limites entre acteurs sont plus floues, les leviers de la décision politique étant souvent entre les mains d'acteurs économiques ou réciproquement ; au demeurant, il existe une forte concomitance entre les deux. L'acteur politique tend de plus en plus à dépasser l'échelle nationale, pour s'insérer dans une logique fédérative, d'échelon international, qui vient ainsi en complément des cadres de décision nationaux. L'idée d'éco-conquérants agissant au niveau international ou national fonctionne moins bien que dans les deux cas de figure précédents. La mobilisation écologiste dispose aussi de relais locaux. La dimension sociale et de ressourcement est aussi une clé de lecture majeure dans l'analyse des fronts écologiques alpins avec des aspirations mythiques et esthétiques, le paysage étant « *de plus en plus pensé comme un actif économique* » (Debarbieux, 2009). Les « *modes de gestion mettant en avant l'environnement* » (S. Guyot, 2009) sont de plus en plus courants, se limitant néanmoins fréquemment à des affichages plus qu'à des réalisations.

50 Cette limitation sur les notions d'échelles et d'acteurs applicables au cas alpin ont cependant été évoquées dans les autres exemples. Si la grille proposée permet d'avancer dans la comparaison des cas, il reste que la représentation que nous en avons jusqu'ici proposée nous semble souffrir de limitations. Nous voudrions proposer de visualiser cette figure autour d'une formulation systémique.

3. Essai d'approche dynamique et systémique

- 51 L'avantage d'une grille de lecture est non seulement de permettre de décrypter différentes situations, mais aussi de comparer ces situations entre elles. Or, la grille que nous proposons ne permet pas une telle représentation et nécessite quelques précisions méthodologiques².
- 52 En effet, les exemples que nous avons présentés ont fait ressortir plusieurs limitations de la grille de lecture proposée. Ces limitations sont principalement dues à la présentation en lignes et colonnes, qui donnent l'impression d'une structuration hiérarchisée qui permet mal de voir les liens entre les différentes dimensions évoquées. Cela vaut pour les deux dimensions.
- 53 En colonnes d'abord, la séparation entre chaque filière ne permet pas de représenter des alliances entre acteurs, ou alors seulement certaines alliances. Ainsi, une alliance entre l'acteur économique et politique est possible, mais elle l'est également entre les acteurs écologiques et politiques ; dans ce cas, il faut passer par dessus l'acteur économique, ce que ne permet pas la figure. Changer l'ordre des acteurs est bien entendu possible, mais la question se reposerait dans une configuration différente. La même question se pose pour les échelles. Quel que soit l'ordre des échelles dans le tableau, la présentation ne permet pas de visualiser des alliances entre échelles situées à des niveaux non contigus. Ainsi, par exemple, les alliances entre acteurs internationaux et acteurs locaux ne peuvent être représentées.
- 54 En outre, deux autres dimensions ne peuvent pas être prises en compte. D'abord la diversité intrinsèque à chaque acteur ou à chaque niveau scalaire. Si la division entre acteurs développementistes et acteurs environnementaux est prévue pour être représentée en colonnes, ce n'est pas le cas lorsque des oppositions se font jour entre des acteurs environnementaux renvoyant à différentes philosophies des rapports à la nature – oppositions qui ne sont pas rares du tout (pour le cas canadien, voir Héritier, 2007b). Ensuite, l'autre problème, majeur là encore, est celui du temps : comment représenter la temporalité, cette dimension essentielle des fronts écologiques. Un tableau peut difficilement le permettre. Plus qu'un simple problème graphique, les problèmes de cette grille de lecture sont ceux des représentations mentales des phénomènes, en particulier spatiaux. Pour dépasser les limites évoquées à l'instant, nous avons opté pour une forme de représentation dynamique en trois dimensions par la sphère, qui est proposée en figure 4.

Figure 4 - Représentation sphérique de la grille de lecture des fronts écologiques

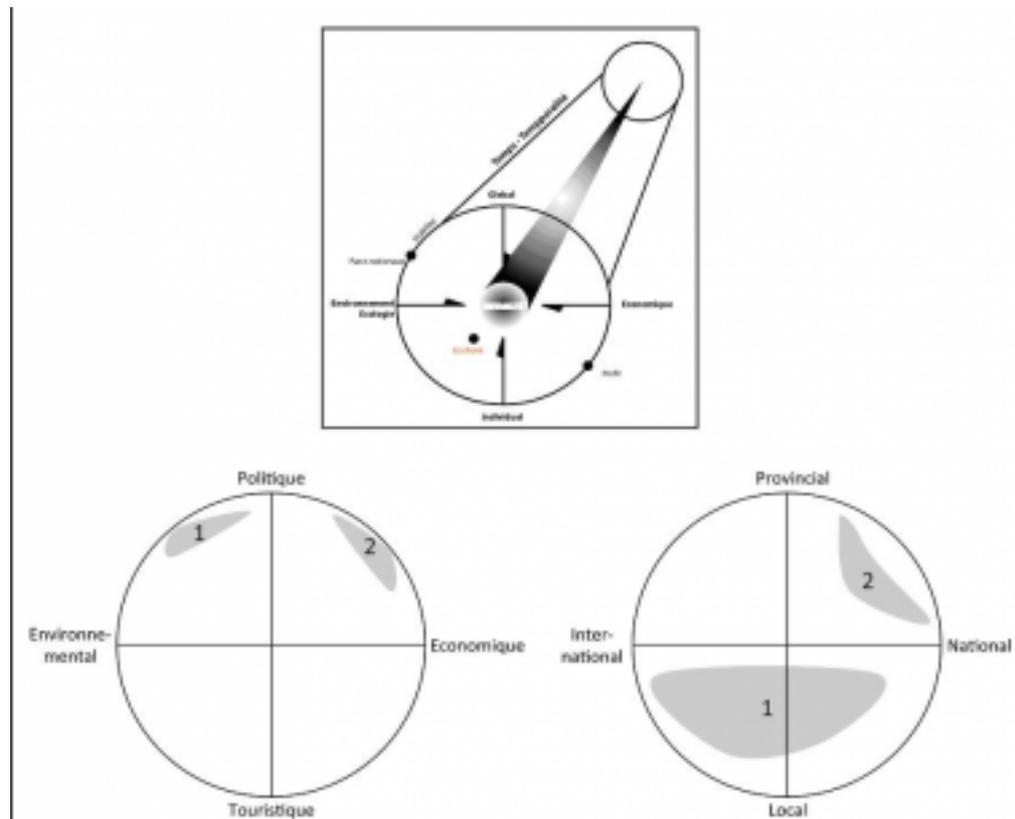


La figure 4 cherche à représenter la manière dont les acteurs se positionnent en fonction des échelles d'action. Les phénomènes sont positionnés par rapport au niveau de stabilité (circonférence du cercle) ou d'instabilité (centre du cercle). Par exemple, un parc national constitue un état de stabilité dans la dynamique territoriale tandis qu'un écofront (ou une frontière écologique) ne constitue pas un état stable puisqu'il est amené à évoluer (sur les évolutions possibles, se référée *supra* à la fin de la partie 1.2.). Afin de ne pas oublier cette dimension évolutive la figure a voulu représenter un axe temporel (le cercle principal correspond au temps « t », tandis que le cercle au dernier plan correspond à un en « t + 1 », au moment duquel la configuration du front - ou plus largement du phénomène territorial induit par les combinaisons entre acteurs de différentes échelles - aura évolué). Cette logique est reprise dans la figure 6, figure dans laquelle la configuration est inversée, du temps ancien, à l'arrière-plan, vers le temps présent, au premier plan).

- 55 La représentation par une sphère permet de dépasser bien des limitations mises en évidence. La hiérarchie entre échelles est certes affirmée par convention, mais on peut faire tourner la sphère pour représenter ces dernières de manière différente. De même, les différents acteurs peuvent se rencontrer en des points différents de la sphère.
- 56 Si l'on souhaite continuer dans l'analogie avec les représentations graphiques des analyses multivariées, on peut dire que les représentations en deux dimensions peuvent se faire par une série de représentations de plan. En outre, une quatrième dimension peut tout à fait être ajoutée au besoin, auquel cas il suffira de proposer un autre « axe factoriel ».

- 57 On peut tester ce que donnerait la représentation de l'opposition entre deux coalitions d'acteurs environnementaux et politiques contre des acteurs politiques et économiques situés à différents niveaux scalaires – comme dans le cas proposé ci-dessus de l'Amazonie.

Figure 5 - Représentation des alliances donnant lieu à la création de parcs nationaux dans les fronts pionniers amazoniens

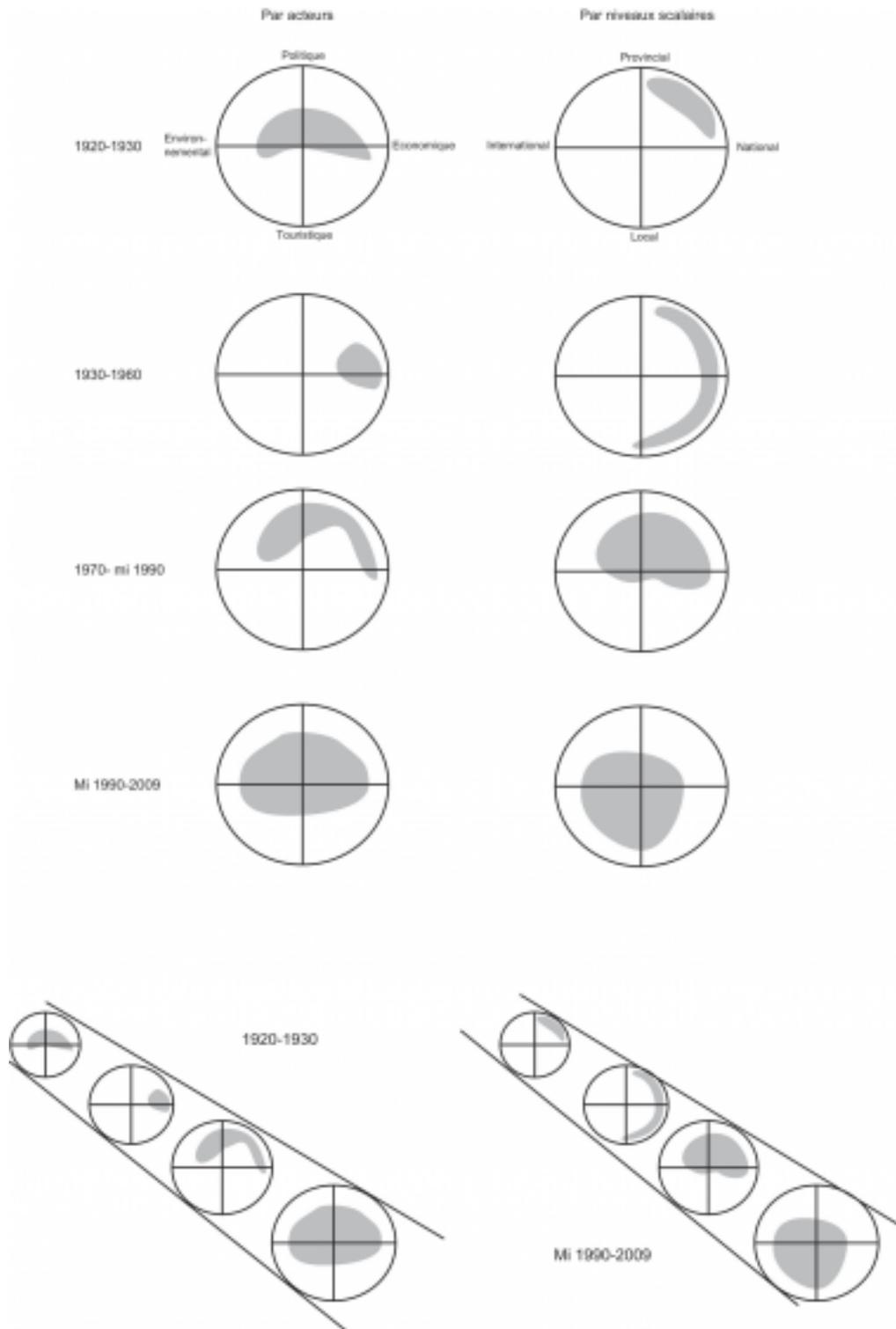


En haut, la sphère représente les deux alliances opposées (et assez stables), alliances qui sont détaillées dans les figures de dessous. Sur la figure de gauche sont représentés les secteurs d'action ; à droite, les échelles. L'ensemble grisé situé dans le cadran entre politique et environnemental (numéroté 1) représente la coalition politico-environnementale, quand l'ensemble grisé 2 représente lui la coalition politico-économique. Les coalitions sont spécifiques, mais elles sont identifiables dans le temps.

- 58 On peut multiplier, sur cette base, les représentations entre différentes configurations de fronts écologiques, voire même de fronts pionniers ou d'alliances entre secteurs et échelles pour la gestion d'un espace.
- 59 La composante temporelle permet aussi d'observer les reconfigurations qui s'opèrent entre les acteurs. Elle permet d'identifier l'instabilité relative du front écologique, ou plutôt ce qui pourrait être défini comme une sorte de *stabilité dynamique* qui prend l'apparence de l'instabilité en raison des ajustements permanents entre les acteurs (figure 6) : par exemple, à trois époques différentes, le nord albertain peut être interprété par le même schéma. Pendant les années 1920-30, la phase de création du Parc dans un espace marginal du pays permet de saisir l'instabilité d'un système marqué par des enjeux qui déterminent les relations entre les acteurs économiques, politiques et environnementaux (en la qualité des agences fédérales créant les systèmes de protection). Pendant les années 1940-60, les besoins économiques induisent en quelque sorte les positions dans une sorte de stabilité fondée sur la réponse aux besoins économiques. La troisième phase (1970-1990) voit s'opérer un repositionnement des forces entre le politique et l'économique, engageant une quatrième phase (depuis la seconde moitié des années 1990) caractérisée par une forte instabilité des rapports entre les quatre éléments : les décisions politiques sont perpétuellement sous la pression des acteurs économiques, tandis que les acteurs de l'environnement contestent l'exploitation du territoire en raison des impacts

environnementaux à toutes les échelles pour la santé publique et les écosystèmes naturels (de l'individu à l'échelle globale). Pendant toutes ces phases, il est possible de retrouver à la fois les variables proposées par Guyot (2009b) pour l'identification des fronts écologiques que sont « le *wilderness* (objectif : préservation ou conservation de la nature), le *paysage* (objectif : patrimonialisation et tourisme), l'*extraction* (objectif : prélèvement des ressources naturelles) et la dimension *spirituelle* (objectif : puiser des références et des symboles religieux dans la nature) ». Le nord albertain constituant un cas dans lequel ces quatre variables se combinent avec des forces inégales selon les périodes. L'agencement de ces phases selon une progression chronologique montre que l'instabilité observée est temporaire et qu'elle s'inscrit, selon le cas observé, dans ce qu'il est possible de désigner comme une *stabilité dynamique*.

Figure 6 - Représentation diachronique des alliances donnant lieu à des recompositions autour des questions d'environnement dans le nord albertain (entre acteurs et par niveaux scalaires)



60 L'hypothèse de fronts écologiques dotés d'une *stabilité dynamique* est fondée sur l'observation de la reconfiguration des rapports de forces (et de leurs transcription spatiale) sur un territoire donné, mobilisant les variables évoquées à chaque fois, à des degrés divers. Cette *stabilité dynamique* permettrait également de comprendre qu'à la différence du front

économique ou de la Frontière, le front écologique dispose d'une dimension durable dans le temps et ne constitue pas seulement un moment fort de l'histoire d'une région. Cette remarque suggère d'ailleurs la nécessité de s'interroger sur les éléments de régulation (politique, législatif ou réglementaire) qui vont finalement permettre de conserver cette stabilité dynamique du front écologique dans le temps, pour lui permettre de perdurer.

Conclusion

- 61 L'opérationnalisation de la notion de front écologique nous paraissait devoir passer à la fois par une clarification conceptuelle et la mise en œuvre d'une grille de lecture. Si celle-ci ne peut en aucun cas se substituer aux typologies des différents types de fronts écologiques proposées par Sylvain Guyot, elle se veut un outil heuristique destiné à rendre compte des acteurs impliqués dans des situations bien particulières, et cherche à comparer les situations entre elles. Par ailleurs, elle permet de compléter et d'élargir l'apport propre aux critères et variables développés par l'auteur. Enfin, elle autorise à envisager la notion sous une perspective diachronique, sur une durée plus longue que celle habituellement consacrée à l'identification des fronts pionniers ou des fronts économiques.
- 62 De surcroît, dans le cas d'un front écologique, la question économique de l'exploitation des ressources devient l'une des composantes du système même du front et non sa seule justification. Tout en demeurant très importante, elle change de nature. Ce qui importe devient à la fois la manière d'effectuer l'exploitation, tout autant que sa légitimité, dans le cadre de la contestation de la ressource naturelle comme seule ressource économique : ainsi s'ajoutent de nouvelles conceptions telles que les ressources paysagères, patrimoniales, les ressources des écosystèmes (biodiversité) qui étoffent la dimension éthique (au sens de Léopold de la *Land Ethic*) des territoires considérés par le front écologique.

Bibliographie

- ALBALADEJO, C., DUVERNOY, I., DOMINGUEZ, C., VEIGA I., 1996, « La construction du territoire sur les fronts pionniers », In Albaladejo, C. et Tulet, J.C., *Les fronts pionniers de l'Amazonie Brésilienne, la formation de nouveaux territoires*, Paris, L'Harmattan, p. 247-278.
- ARNAULD DE SARTRE, X. et TARAVELLA, R. 2009, « National sovereignty vs. sustainable development. Lessons from the narrative on the internationalisation of the Brazilian Amazon », *Political geography*, vol. 28, n° 7, p. 406-416.
- BEINART, W., HUGHES, L., 2007, *Environment and Empire*, Oxford, Oxford University Press.
- BERDOULAY, V. ET SOUBEYRAN, O. (Dir.), 2000, *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan.
- CARRERE, R. (Dir.), 2004, *L'industrie minière: Impacts sur la société et l'environnement*, Montevideo (Uruguay), Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales.
- DEBARBIEUX, B., 2009, « Cultures et politiques dans les Alpes contemporaines », *Revue de géographie alpine* [En ligne], 96-4 | 2008, mis en ligne le 04 mars 2009. URL : <http://rga.revues.org/index584.html>
- DOLLFUS, O., 1981, « Phénomènes pionniers et problèmes de frontières : quelques remarques en guise de conclusion », in Monbeig, P., *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux*, Paris, IHEAM, p. 445-448.
- DUBRESSON, A. et RAISON, J.-P., 2003, *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, Armand Colin.
- GIRAUT, F., GUYOT, S., HOUSSAY-HOLZSCHUCH, M., 2005, « La nature, les territoires et le politique en Afrique du Sud », *Annales HSS*, vol. 60, no 4, p. 695-717.
- GRIFFITHS, T., ROBIN, L., 1997, *Ecology and Empire: environmental history of settlers' societies*, Pietermaritzburg, University of Natal Press.

- GUYOT, S., 2009a, « conférence introductive au colloque sur Ecofrontiers/Fronts écologiques, avril 2009, Limoges.
- GUYOT, S., 2009b, « Fronts écologiques et éco-conquérants : définitions et typologies. L'exemple des « ONG environnementales en quête de Côte Sauvage (Afrique du Sud) » », *Cybergeogeo*, Environnement, Nature, Paysage, article 471, mis en ligne le 05 octobre 2009, modifié le 06 octobre 2009. URL : <http://www.cybergeogeo.eu/index22651.html> (Consulté le 07 octobre 2009).
- HAMELIN, L.-E., 1980, *Nordicité canadienne*, Ville LaSalle (Québec), Editions Hurtubise, Ltée.
- HARVEY, D., 2008, *Géographie de la domination*, Les Prairies Ordinaires.
- HARVEY, D., 1990, *The condition of Postmodernity*, Cambridge (MA) et Oxford (UK), Blackwell.
- HÉRITIER, S., 2007a, « Energie et environnement : L'exploitation des sables bitumineux en Alberta (Canada) », *M@ppemonde*, vol. 87, no 2007/3, <http://mappemonde.mgm.fr/num15/articles/art07304.html>
- HÉRITIER, S., 2007b, « Parcs nationaux, un exemple canadien », *Revue des deux mondes*, Octobre-Novembre 2007, p. 95-103.
- JACOBS, J., 1996, « (Post)colonial spaces », *Edge of Empire. Postcolonialism and the City*, Londres, Routledge, reproduit en Français dans Staszack *et al.* (textes réunis par), 2001, *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris, Belin, p. 99-115.
- LÉNA, P., 1999, « La forêt amazonienne: un enjeu politique et social contemporain ». *Autrepart*, 9, p. 97-120.
- LEVY, J. et LUSSAULT, M., (Dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MANCIBO, F., 2006, *Le développement durable*, Paris, Armand Colin.
- MANZAGOL, C., 2007, « Une Arabie du Nord ? Les sables bitumineux de l'Alberta », communication présentée au FIG de St-Dié, disponible en ligne sur le site http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2007/manzagol/article.htm (15 mai 2009).
- RAMUTSINDELA, M., 2004, *Parks and people in postcolonial societies: experiences in Southern Africa*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- RIPOLL, F., « Peut-on ne pas être postcolonial ?... surtout quand on est géographe », *EspacesTemps.net*, Il paraît, 23.12.2006 (<http://espacestemp.net/document2136.html>).
- RIST, G., 1996, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.
- ROBINSON, J. Lewis, 1989, *Concepts and Themes in the Regional Geography of Canada*, Vancouver, Talonbooks.
- RODARY, E., CASTELLANET, C. et ROSSI, G. (Dir.), 2003, *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, GRET – Khartala.
- ROSIÈRE, S., (Dir.), 2008, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin.
- TARAVELLA, R., 2008, *La frontière pionnière amazonienne aujourd'hui : projet socio-environnemental de conservation forestière contre dynamique pastorale de déforestation*, Thèse de doctorat, Sciences de l'environnement, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech), Paris.
- TIMONEY, K. P., 2007, *A Study of Water and Sediment Quality as Related to Public Health Issues*, Fort Chipewyan, Alberta, on behalf of the Nune Health Board Society, Sherwood Park, Alberta, Treeline Ecological Research, 11 November 2007 (updated 5 December 2007).
- TURNER, F. J. 1996 [première publication : 1893], *The Frontier in the American History*, Mineola, NY, Dover Publications Inc.

Notes

1 <http://www.mining-technology.com/projects/athabascasands/> (consulté le 10 octobre 2009).

2 Les exemples que nous avons présentés font ressortir plusieurs limitations de la grille de lecture proposée. Ces limitations sont principalement dues à la présentation en lignes et colonnes, qui donnent l'impression d'une structuration hiérarchisée qui permet mal de voir les liens entre les différentes dimensions évoquées. Cela vaut pour les deux dimensions. En colonnes d'abord, la séparation entre chaque filière ne permet pas de représenter des alliances entre acteurs, ou alors seulement certaines alliances. Ainsi, une alliance entre l'acteur économique et politique est possible, mais elle l'est également entre les acteurs écologiques et politiques ; dans ce cas, il faut passer par dessus l'acteur économique, ce que ne permet pas la figure. Changer l'ordre des acteurs est bien entendu possible, mais la question se reposerait dans une configuration différente. La même question se pose pour les échelles. Quel que soit l'ordre des échelles dans le tableau, la présentation ne permet pas de visualiser des alliances entre échelles situées à des niveaux non contigus. Ainsi par exemple, les alliances entre acteur international et acteur local ne peuvent être représentées.

Pour citer cet article

Référence électronique

Stéphane Héritier, Xavier Arnauld de Sartre, Lionel Laslaz et Sylvain Guyot, « Fronts écologiques : dynamiques spatio-temporelles et dominations multi-scalaires », *L'Espace Politique* [En ligne], 9 | 2009-3, mis en ligne le 20 janvier 2010. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1453.html>

Stéphane Héritier

Maître de conférences en géographie,
Université Jean Monnet (St-Étienne), UMR Environnement ville société (CNRS – Université de Lyon),
stephane.heritier@univ-st-etienne.fr

Xavier Arnauld de Sartre

Chargé de recherches en géographie,
Centre national de la recherche scientifique, UMR Société environnement territoire (CNRS-Univ. Pau),
xavier.arnauld@univ-pau.fr

Lionel Laslaz

Maître de conférences en géographie,
Université de Savoie, UMR Environnements, dynamiques et territoires de la montagne (CNRS – Université de Savoie),
lionel.laslaz@univ-savoie.fr

Sylvain Guyot

Maître de conférences en géographie,
Université de Limoges, UMR GEOLAB (CNRS – Université de Limoges),
sylvain.guyot@unilim.fr

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

En se fondant sur les articles publiés dans ce numéro spécial, cet article conclusif cherche à proposer une grille de lecture des processus de colonisation écologique qui permette de dépasser les tentations post-coloniales de la notion de front écologique. Pour cela, il commence par apporter des précisions conceptuelles à la notion de front écologique, en lui adjoignant deux dimensions essentielles à sa compréhension. La première dimension est celle de la

temporalité des fronts écologiques : ceux-ci apparaissent particulièrement instables, c'est-à-dire en transformations permanente, et ne peuvent de ce fait être appréhendés que dans une perspective de temps long ; la seconde dimension est celle des échelles spatiales auxquelles se décident, se déclinent et prennent sens les phénomènes de colonisations écologiques. Grâce en particulier à ces deux dimensions, il est proposé une grille de lecture des processus de colonisation écologique. Cette grille est construite parallèlement à l'étude de trois terrains situés dans des parties différentes du globe (le nord canadien, l'Amazonie brésilienne et les Alpes) et emblématiques de la diversité des fronts écologiques.

Mots clés : front écologique, méthodologie, temporalités, échelles, Alpes, Amazonie, Canada

Eco-frontiers: space & time dynamics and multi-scale dominations - Theoretical readings on "Ecological colonisation" processes

Based on the articles published in this special issue, the purpose of this conclusion is to provide a framework permitting the understanding of ecological colonization processes. The point is to go beyond post-colonial interpretations of the notion of ecological frontier. To do this it starts by bringing conceptual clarifications to the idea of ecological front. Giving this notion two dimensions appears essential to its understanding, even though this duality has not been sufficiently underlined in the proposed definitions. The first dimension is the temporality of ecological frontier: these prove to be particularly unstable, in perpetual flux and therefore can only be understood over the long term. The second dimension is the "where", in what space do the decisions and effects of this ecological colonization take place? Based on these two dimensions (time and space) a framework is proposed to interpret the process of ecological colonization. This is based on the actual study of three areas in different parts of the globe (the Canadian north, Brazilian Amazon and the Alps) which are emblematic of the diversity of ecological frontiers.

Keywords : Canada, Amazonia, Alps, ecological frontier, methodology, scale, time